NOUVEAU PARIS POPULAIRE

Vœu rattaché à la délibération DSP 32 relative aux subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026.

Voeu déposé par Sophie de la Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire

Considérant que la santé mentale des parisiens s'est fortement détériorée depuis la crise du COVID particulièrement chez les jeunes, les plus précaires et les publics isolés;

Considérant le budget dédié à la santé mentale de 3 millions d'euros soit 0,025% du budget global de la mairie sortante alors que les besoins explosent;

Considérant la saturation des structures de soins psychiatriques, les délais d'accès aux consultations ainsi que le manque de moyens alloués à la santé mentale;

Considérant le manque de moyens humains tels que les psychologues, particulièrement dans les centres de santé municipaux;

Considérant que les centres médico-psychologiques sont saturés avec des délais d'attente de plusieurs mois;

Considérant les inégalités sociales et territoriales dans l'accès à la santé mentale particulièrement dans l'est parisien, aggravés par la précarité et le mal logement;

Considérant que le mois de la santé mentale est un élément de communication mais pas une réponse suffisante vu le manque de moyens financiers et humains;

Sur proposition de Sophie de la Rochefoucauld, Sophia Chikirou, Emile Meunier et l'ensemble des élu·es du groupe Nouveau Paris Populaire, le Conseil de Paris émet le vœu que la Ville de Paris :

- Recrute dans les centres de santé municipaux polyvalents des psychologues pratiquant le tiers payant intégral pour répondre aux besoins de prise en charge;
- Développe des points accueil santé mentale dans chaque arrondissement qui seront déployés dans les centres de santé municipaux;
- Met en place un "chèque Psy" pour les parisiennes et parisiens en fonction du quotient familial, pour accompagner les séances non entièrement remboursées
- Développe des dispositifs gratuits d'accompagnement psychologique en particulier pour les jeunes et les personnes précaires;

- Met en place des dispositifs de prévention dans les écoles, lycées et universités;
- Reconnaisse la situation d'urgence en matière de santé mentale afin d'en augmenter le budget;
- Priorise les structure telles que le CPM, les centres de santé municipaux, les associations, en augmentant leur financement et en conditionnant ce financement à la gratuité et à l'accès inconditionnel;
- Fasse du mois de la santé mentale une cause prioritaire permanente en sortant de la logique de l'effet de communication afin d'ériger la santé mentale en cause commune.